

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2021

Date de convocation : 8 Avril 2021

Ordre du Jour :

22) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Mme Sandrine CARON-JOSSO

23) Désignation d'un nouveau délégué CNAS

24) installation du nouveau conseiller dans les commissions communales

25) Modalités de prise en charge des frais de mission, de stage et de formation des élus et des agents

Informations diverses

Réponse aux questions écrites posées

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, BIGOT Valérie, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle.
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, DESEUVRE Christophe, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin, TYTGAT Loïc.

Absent excusé : Mr MORILLON Serge qui a donné pouvoir à Mr DELGADO

Mme MOTTIER a été désignée secrétaire

En préambule Mme BOULAY rappelle qu'en raison de la situation sanitaire et du couvre-feu à 19h00, l'attestation dérogatoire de déplacement ne permet pas au public d'assister à la séance.

Mme BOULAY demande s'il y a des choses à apporter au compte rendu. Mme JOLY-LAVRIEUX informe qu'il y a quelques fautes à corriger. Elle demande à ce que soit ajoutée une phrase concernant le maintien du taux de la taxe foncière non bâtie et souhaite que soit remplacé le terme « base de Bercy par le terme Ministère des finances et de l'économie. Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

Mme BOULAY souhaite la bienvenue à Mme Valérie BIGOT qui remplace Mme Sandrine CARON-JOSSO suite à sa démission pour cause de mutation professionnelle. La charte de l' élu est lue.

2021- 23 Désignation d'un délégué élu auprès du CNAS

Mme BOULAY Maryvonne, informe que suite à la démission de Madame CARON-JOSSO Sandrine de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de désigner un nouveau délégué élu auprès du CNAS (Comité Nationale d' Action Sociale).

Mme BIGOT Valérie se présente pour être déléguée élue auprès du CNAS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de désigner Mme BIGOT Valérie comme déléguée élue auprès du CNAS.

2021-24 – Installation de Mme Valérie BIGOT dans les commissions communales

Mme BOULAY Maryvonne, Maire, informe que suite à la démission de Mme CARON-JOSSO Sandrine de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de modifier la composition des commissions communales suite à ce départ. Cette modification se limite à l'intégration de Mme Valérie BIGOT dans certaines commissions et non pas à une refonte complète des commissions.

Mme BIGOT souhaite faire partie des commissions finances, information, activités culturelles, santé et commission de contrôle des listes électorales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal modifient la composition des commissions communales suite au remplacement de la conseillère sortante, et autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2021-25 Modalités de prise en charge des frais de mission, de stage et de formation des élus et des agents

Madame le Maire laisse la parole à Mme Adeline LALLOZ, secrétaire de mairie qui expose qu'il convient de prendre une délibération afin de fixer les modalités de prise en charge des frais de missions, de stages et de formations des élus et des agents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de mettre en place les modalités de prise en charge des frais de formation, stage et de mission des agents et des élus comme indiqué ci-dessus. Et autorisent Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Divers

- Mme le Maire informe que le point concernant le cabinet médical demandé à être mis à l'ordre du jour par les membres de la minorité, ne l'a pas été car la commission ne s'est pas encore réunie à ce sujet. Une date sera fixée en fin de conseil et le sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.
- Mme le Maire informe qu'il convient de former les bureaux des élections départementales et régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin prochains. Les modalités de tenue des bureaux ne sont à ce jour pas connues. Les informations seront communiquées dès que la mairie en aura connaissance.
- Mme le Maire informe que l'association Ribambelle et Cie va recevoir une subvention de la part du Territoire Vendômois en compensation de celle qui était versée par la CAF d'un montant de 10 916€.
- Mme le Maire informe qu'elle a eu une réunion sur les politiques de l'environnement en visioconférence. Concernant la compétence GEMAPI, une plateforme collaboratrice sera mise en place concernant le Boulon en juillet 2021 et se terminera fin 2025. Si les résultats sont bons, il pourrait y avoir une deuxième phase d'engagement.
Concernant l'eau, il y a 25 650 abonnés et 3 millions de mètres cubes consommés et 20 000 abonnés pour l'assainissement sur le territoire vendômois. Les tarifs seront unifiés en 2032 pour l'eau et 2030 pour l'assainissement. Il est étudié la mise en place de 3 tarifs pour l'eau afin d'inciter les administrés à moins consommer. Un règlement collectif pour l'assainissement sera également mis en place ; Mme JOLY-LAVRIEUX demande quand cela sera applicable. Mme BOULAY lui répond que c'est à l'étude.
Actuellement, en cas de vente de maison il n'y a pas de contrôle en ce qui concerne l'assainissement collectif, cela est envisagé. Une étude est également lancée pour les frais de branchement.
Concernant l'évacuation des boues, jusqu'en 2020 elle se faisait sur des parcelles d'agriculteurs de la Commune, en accord avec ces derniers. Avec la Covid cela n'est plus possible. Un arrêté est en cours d'élaboration par le Territoire Vendômois, à l'avenir ces boues seront transférées pour compostage ou chaulage.
Mme BOULAY évoque aussi le transfert des eaux pluviales urbaines (GEPU), une étude est en cours car un re-calcul de la CLECT sera nécessaire.
- Mme BOULAY informe que le local de l'ancienne boucherie sera loué au 1^{er} Juillet 2021 à une personne qui fait de la pâtisserie événementielle. Ce sera un laboratoire de fabrication qui sera ouvert au 1^{er} septembre. La personne va essayer d'ouvrir les jours de marché.
- Mme BOULAY informe que la borne de recharge de voiture électrique a été inaugurée le 6 Avril.

- Une présentation de la carte de déploiement de la fibre est faite. En fin d'année le territoire d'Azé devrait être entièrement couvert et par beaucoup d'opérateurs.
- Concernant l'antenne Bouygues, Mme BOULAY informe que la société CIRCET a reçu un avis défavorable du Conseil Départemental pour un accès depuis la RD 957. La société est revenue vers la mairie pour avoir un accord d'accès depuis le chemin rural goudronné; il leur a été répondu défavorablement car le chemin est trop étroit, et l'accès dangereux. Mr CHERAMY Pascal, représentant du collectif, en a été informé. Un rendez-vous avec Nicolas HASLE – Président du SCOT a été fixé au 21 Avril à la demande de Mr CHERAMY. Mme BOULAY a été conviée et sera présente.
- Mr DELGADO informe que dans le cadre des Mille Chantiers, l'éclairage de la salle du petit houx et la mise en place d'un portier vidéo à l'école seront fait mi-juillet. La réfection du mur de l'église et le remplacement des portes du bureau de la directrice de l'école, du local loué à Binary Concept et du secrétariat de mairie se feront courant septembre. Les travaux de la toiture de l'église et du lavoir seront faits lorsqu'il fera très beau.
- Mme CHERAMY informe que la dérogation pour la semaine de 4 jours d'école arrive à échéance. Le conseil d'école s'est réuni et a voté sur le principe du maintien de la dérogation ; un questionnaire avait été donné aux parents. L'école est restée ouverte pour les enfants de parents prioritaires et a accueilli quelques enfants.

Mme BOULAY répond aux questions écrites posées :

- Le point 4 des questions transmises le 12 Avril n'est pas mis à l'ordre du jour car la commission ne s'est pas encore réunie.
- Concernant la communication des réponses faites aux courriers reçus à l'attention du Maire et du Conseil Municipal, nous sommes toujours en attente de la réponse de la préfecture sur leur communicabilité.
- Concernant le lavage des mains à l'école : un devis a été demandé pour le changement des robinets en boutons poussoirs. Les enseignantes n'ont pas souhaité mettre en place la proposition de la mairie et préfèrent un lavage de mains des élèves dans les classes. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que c'est parce que la proposition de la mairie ne convenait pas aux enseignantes.
- Concernant l'application du tarif majoré du repas de cantine : cela est appliqué depuis sa mise en place et a concerné 5 familles soit 18 repas au mois de mars. Il est rappelé que le seul le repas non prévu ou non pris est majoré.
- Concernant la formation de la cantinière au « projet alimentaire du territoire », Mme BOULAY informe qu'elle n'était pas inscrite car la date ne convenait pas à l'agent mais qu'elle est inscrite pour une prochaine session. La formation prévue en mai est annulée pour cause de Covid, ces formations sont toujours positionnées sur des périodes de vacances scolaires afin de ne pas perturber le service de cantine, ce qui ne nécessite pas de remplacement.
- Concernant l'étude énergétique, la commission patrimoine ne s'est pas encore réunie et ne sait donc pas encore positionnée. Des études ont déjà été reçues et un constat de la chaudière actuelle a été fait. On pourra toujours voir selon les finances dans l'année si l'on peut faire une étude et l'inclure dans le plan pluriannuel de travaux qui sera fait. Des subventions sont à disposition des communes pour les chauffages à énergie renouvelable d'environ 60% et qui vont jusqu'à 80% pour une chaudière à bois. Mme BOULAY dit qu'il y aura beaucoup de travaux annexes à faire, (le déplacement des wc, le local de stockage, par ex.). Les subventions sont attractives mais il ne faut pas sous-estimer les travaux annexes qui eux ne sont pas couverts par les subventions.
- Concernant les personnes vulnérables à vacciner en priorité, il n'y a pas de centre de vaccination sur la commune. Il a été demandé au centre de la Varenne s'il était possible de faire cette vaccination dans leurs locaux mais l'autorisation n'a pas été donnée. Les communes qui ont un centre éphémère sont dotées soit d'un médecin, d'une pharmacie et/ou d'un cabinet d'infirmières. Notre médecin ne nous a pas sollicités à ce sujet.
- Mme CHERAMY fait un point sur les personnes vaccinables :

- plus de 75 ans, soit 90 personnes : 17.7% ne veulent pas se faire vacciner, 65.5% sont vaccinées et 16.6% sont en attente de l'être.
- Pour les 70-74 ans soit 41 personnes : 7.3% ne veulent pas être vaccinées, 26.8% sont vaccinées et 65.8% sont en attente de l'être.
- Concernant le dossier de revitalisation du centre-bourg, un chiffrage avait été fait par le cabinet IRH en novembre 2019 pour un montant de 118 512 € TTC. Ce projet sera inclus dans le plan pluriannuel de travaux. C'est une réflexion globale à avoir avec les autres projets.
- Concernant la diffusion démocratique des conseils, cela sera vu en commission information.
- Concernant le courrier fait aux associations qui ont obtenu une subvention, une coquille s'était glissée dans le courrier quant à l'évocation des principes républicains. Ce dernier a été rectifié. Les principes républicains ont été évoqués suite à un courrier reçu du gouvernement. Une copie du courrier sera envoyée aux élus. Mme GUILLOU demande ce qui se passe quand les associations ne les respectent pas, il lui est répondu qu'elles devront restituer les subventions qui leur auront été versées. Mme BIGOT dit qu'elle a reçu des subventions dans le cadre de son travail et que pour les avoir elle a dû signer le contrat républicain. Mme BOULAY dit qu'on le fera à l'avenir.
- Concernant l'arrêt de la route du Luet sur le sens interdit : il est consultable dans le livre des arrêtés à disposition en mairie. Il a été signé en février 2020 et le panneau a été posé un peu plus tard.
- Concernant le fossé non curé qui mène à la Planche : cela n'a pas été fait car on pensait que le fossé était privé. Cela sera vu avec le devis pour les fossés à l'automne 2021. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que cet hiver c'était plein d'eau et qu'il faut faire les travaux car cela évitera la dégradation du chemin.
- Concernant le lotissement de la Gasnerie : Mme BOULAY dit qu'à ce jour il n'y a pas d'avancée du lotisseur. Le permis d'aménager est valable jusqu'au 22 Octobre 2021, après l'autorisation sera caduque. Mme MOTTIER dit que s'il ne fait rien, le lotisseur devra-t-il redéposer une demande, Mme BOULAY lui répond que oui.
- Il est évoqué la cérémonie du 8 Mai, à priori elle se déroulera de manière restreinte sans défilé et avec un maximum de 10 personnes. Selon les directives à venir, le déroulement de cette cérémonie sera précisé
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 Mai.

La séance est levée à 20h47.

